

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016078	Date d'inspection Le 03 mai 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Perroquets		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	14 mai 2021	03 mai 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Le certificat de premiers soins manquait dans le dossier d'un éducateur. La directrice a pu produire le certificat au moment de l'inspection.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	14 mai 2021	
Commentaires : Il manquait au dossier d'une éducatrice la preuve qu'elle était inscrit au cours en ligne de 90 heures « Introduction au développement de la petite enfance ». Dès que vous avez la preuve de l'inscription au cours, veuillez l'envoyer à votre mentor en assurance de la qualité. Soyez certaine aussi le mettre dans son dossier.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	14 mai 2021	03 mai 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Le certificat de premiers soins manquait dans le dossier d'un éducateur. La directrice a pu produire le certificat au moment de l'inspection.			
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	31 mai 2021	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Selon l'horaire extérieur observé lors de la visite d'aujourd'hui, il est évident que vos enfants d'âge préscolaire utilisent régulièrement la structure de jeu non clôturée. Lorsque vous avez installé cette structure de jeu, il était entendu qu'elle serait destinée à vos jeunes enfants d'âge scolaire et que, si vos enfants d'âge préscolaire l'utilisaient régulièrement, elle devrait être clôturée, conformément au règlement 31(6). Les enfants d'âge préscolaire ne sont pas autorisés à utiliser cette structure de jeu régulièrement jusqu'à temps qu'une clôture soit installée. La directrice m'a informé qu'elle est déjà en train d'obtenir des devis pour faire installer une clôture autour de la structure cet été.</p> <p>Il a également été observé que des enfants d'âge préscolaire jouaient dans le champ (non clôturé) au moment de la visite. L'espace de jeu extérieur pour les enfants d'âge préscolaire doit être clôturé.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	03 mai 2021	03 mai 2021
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme.</p> <p>Observé l'armoire où se trouve les produits toxique (windex) n'était pas verrouillée au moment de la visite. Le mentor en assurance de la qualité l'a verrouillée.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	03 mai 2021	03 mai 2021
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme.</p> <p>Observé l'armoire où se trouve les médicaments n'était pas verrouillée au moment de la visite. Le mentor en assurance de la qualité l'a verrouillée.</p>			

Commentaires généraux

Tous les enfants étaient en train de jouer ou de se préparer à aller jouer dehors. Il a été observé que sur les 4 classes de cette licence, une seule jouait dans la zone clôturée approuvée par la licence. Les trois autres classes ont été observées en train de jouer dans le champ ou sur la structure de jeu, deux endroits qui ne sont pas entourés d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur.

Toutes les salles de classe étaient propres et bien organisées.

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de veiller à ce que tous les gros morceaux de bois non fixés soient éloignés des petits murs d'escalade de l'espace de jeu extérieur. Aussi pour des raisons de sécurité, il est également recommandé d'éloigner le petit mur d'escalade des gros roches ou vice versa.

Un rappel que vos structures d'ombrage devraient bientôt être installées.

L'espace de jeu extérieur offre 4 types de surfaces différentes sur lesquelles permettent aux enfants de se prêter à divers types de jeux et les encouragent à vivre des expériences de jeu naturelles en plein air. Les 4 surfaces sont du gravier, herbe, paillis et sable.

A observé une tasse de café vide de Tim Horton's. Un rappel que selon le règlement 43, l'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroit qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieur.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 mai 2021

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 mai 2021

Date